

## Le label « Don en Confiance » renouvelé

Date : 2 avril 2020



### Ce code de déontologie prévoit :

- La gestion rigoureuse des ressources financières.
- La transparence sur l'utilisation de ses fonds, avec la publication d'un rapport annuel [L'essentiel](#). Il est disponible en format papier sur simple demande et est diffusé sur notre site internet. Les rapports financiers et moraux, ainsi que ceux des commissaires aux comptes sont également [accessibles sur le site](#).
- Une communication de qualité concernant les besoins financiers à venir et les appels à dons.
- Un fonctionnement statutaire et une gestion désintéressée, sans conflits d'intérêts.

Le BICE mérite la confiance des donateurs. Telle est ainsi la conclusion du [Don en Confiance](#) après avoir examiné l'ensemble du fonctionnement de notre organisation. Agréé depuis 2008, c'est ainsi la 5<sup>e</sup> fois que le BICE obtient ce label. Une fierté pour toute l'équipe qui veille à garantir aux donateurs transparence et rigueur dans l'utilisation des fonds qu'ils nous confient pour financer nos missions.

\*À ce jour, le [Don en Confiance](#) agréé près de 100 associations suivies par une centaine de

contrôleurs bénévoles experts.